



Recueil des actes administratifs

Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective SYREC

227 rue des Caboeufs 92230 GENNEVILLIERS

Tél: 01.40.86.86.00 - Fax: 01.40.86.86.19 - email: contact@syrec-92.fr

SOMMAIRE

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

COMITE SYNDICAL du 29 juin 2010

10/06.01	installation du comité syndical
10/06.02	élection du président du comité syndical
10/06.03	détermination du nombre de vice-président du comité syndical
10/06.04	élection des vice-présidents du comité syndical
10/06.05	désignation des membres du bureau du comité syndical
10/06.06	délégation d'attribution au président du comité syndical
10/06.07	composition de la commission d'appel d'offre
10/06.08	proposition de vote du budget par nature
10/06.09	indemnités de fonction du président et des vice-présidents

COMITE SYNDICAL du 07 octobre 2010

7/10.01	debat d'orientation budgetaire année 2011
7/10.02	fixation de la durée d'amortissement des immobilisations à compter de l'année 2011
7/10.03	engagement du Syrec aux remboursements des dépenses d'investissement engagée par la commune de Gennevilliers jusqu'au votre du premier budget du syndicat et modalités de versement des participations communes membres aux dépenses d'investissement et de fonctionnement pendant la période transitoire de préparation et de construction de la cuisine centrale

COMITE SYNDICAL du 18 novembre 2010

- 18/11.01 vote du budget primitif 2011

 18/11.02 autorisation donnée à Madame la Présidente du Syrec pour contracter divers emprunts pour un montant maximum de 18 millions d'euros pour le financement des dépenses d'investissement à compter de l'année 2011

 18/11.03 adoption du règlement intérieur du comité syndical du Syrec
- 18/11.04 autorisation donnée à Madame la Présidente du Syrec pour signer les avenants de transfert au Syrec des divers marchés publics contractés par la commune de Gennevilliers dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage unique.
- 18/11.05 modalités de transfert des agents issus des communes de Gennevilliers et de Saint-Ouen au Syrec autorisation donnée à Madame la Présidente du Syrec pour signer le document de transfert du permis de construire de la cuisine intercommunale de la commune de Gennevilliers au profit du Syrec.

DECISIONS PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL A LA PRESIDENTE

Néant